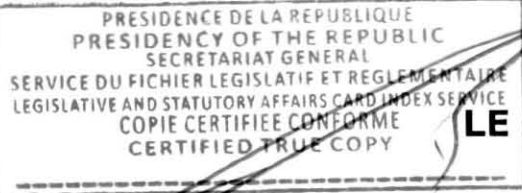

DECRET N° 2019/535 **DU 07 OCT 2019**
 portant nomination d'Inspecteurs Généraux des Services
 Régionaux.-



LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu** le décret n°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des Chefs des circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2019/030 du 23 janvier 2019 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale,

DECRETE :

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés aux postes ci-après :

REGION DE L'ADAMAOUA

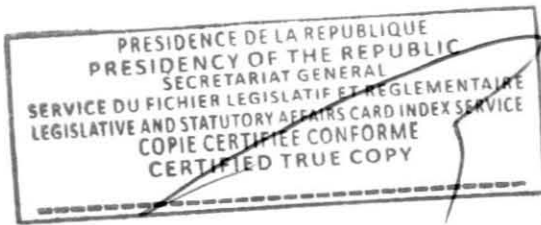
INSPECTEUR GENERAL DES SERVICES REGIONAUX :

Monsieur KOUE GASKREO, Administrateur Civil Principal, précédemment en service au Ministère de l'Administration Territoriale, en remplacement de Monsieur SOULE ALIM, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

REGION DE L'EXTREME-NORD

INSPECTEUR GENERAL DES SERVICES REGIONAUX :

Monsieur MAMOUDOU MAOUNDE, Administrateur Civil Principal, précédemment Sous-Préfet de l'Arrondissement de PENKA-MICHEL, en remplacement de Monsieur OUMAR BICHAIR, appelé à d'autres fonctions.



REGION DU NORD-OUEST

INSPECTEUR GENERAL DES SERVICES REGIONAUX :

Monsieur MOCHI Johnson MALAFA, Administrateur Civil Principal, précédemment Sous-Préfet de l'Arrondissement de MAMFE, en remplacement de Monsieur NKWELLE NGOME Divine, appelé à d'autres fonctions.

REGION DU SUD

INSPECTEUR GENERAL DES SERVICES REGIONAUX :

Monsieur SUH Patrick NDELE, Administrateur Civil Principal, précédemment Sous-Préfet de l'Arrondissement de JAKIRI, en remplacement de Monsieur SEZODE Pierre, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

REGION DU SUD-OUEST

INSPECTEUR GENERAL DES SERVICES REGIONAUX :

Monsieur NGEMBANE EKOLE Daniel, Administrateur Civil Principal, précédemment Sous-Préfet de l'Arrondissement de KOUTABA, poste vacant.

Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 07 OCT 2019



LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

PAUL BIYA